



Programme canadien de surveillance des infections nosocomiales

## **SURVEILLANCE DE L'INFLUENZA CHEZ LES ADULTES HOSPITALISÉS 2009- 2010**

### **Définitions de cas**

#### **Cas confirmés en laboratoire :**

Tout test de dépistage de l'influenza A ou B confirmé positif par le laboratoire.

**Remarque :** Si, d'après le meilleur jugement d'un membre du Comité canadien d'épidémiologistes hospitaliers (CCEH), le test expéditif d'antigènes ou le test RCP est jugé être faussement positif, le cas doit être exclu.

#### **Cas associé à une éclosion d'influenza, pas de test effectué :**

Dans le cadre de la présente opération de surveillance, une éclosion est définie comme étant : une **affection** (nosocomiale) contractée en milieu de soins de santé **par au moins trois (3) patients de votre hôpital**, chez lesquels les symptômes sont apparus au cours de la même période de 10 jours et dont au moins un cas a été confirmé en laboratoire<sup>1</sup>.

#### **En milieu de soins de santé (infection contractée ou acquise)**

Doit répondre à un (1) des critères suivants :

- (i) l'apparition des symptômes a eu lieu >96 heures après l'admission du patient à l'hôpital;
- (ii) l'apparition des symptômes a eu lieu entre 24 à 96 heures après l'admission du patient à l'hôpital et, selon le meilleur jugement du professionnel responsable du contrôle de l'infection, l'affection a été contractée à l'hôpital;
- (iii) le patient a été réadmis avec un test positif <96 heures après avoir reçu son congé de l'hôpital.

#### **Dépistage des cas de syndrome grippal (affection semblable à la grippe)<sup>2</sup>**

Apparition soudaine d'une maladie respiratoire avec fièvre et toux accompagnée d'un ou de plusieurs des symptômes suivants - mal de gorge, arthralgie, myalgie ou prostration - qui pourraient être attribuables au virus de l'influenza. Chez les enfants de < 5 ans, des symptômes gastro-intestinaux peuvent également se manifester. Chez les patients de < 5 ans ou de > 65 ans, il est possible que la fièvre ne soit pas très importante.

<sup>1</sup> Chaque hôpital peut choisir, sur le fondement de sa propre évaluation des risques et de son expérience, d'employer une définition modifiée d'éclosion et de cas associé à une éclosion.

<sup>2</sup> Les critères de dépistage ont été mis en place par l'ASPC dans le but de surveiller la santé publique. Cet ensemble de critères doit être employé uniquement dans le cadre des procédures de dépistage et uniquement pour déterminer dans quels cas il est nécessaire d'effectuer un écouvillonnage du rhinopharynx aux fins de dépistage de l'influenza.